

AVIS PUBLIC



DEMANDE DE DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE

AVIS est par les présentes donné que le comité d'étude des demandes de démolition tiendra une séance à distance le 5 juillet 2021, afin de statuer sur la demande d'autorisation pour démolir l'immeuble résidentiel situé à l'adresse suivante :

6480, avenue Azilda

En vertu du décret du 9 juin 2021, numéro 799-2021, toute procédure, autre que référendaire, qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Conformément à l'arrêté ci-haut mentionné, une consultation écrite sera tenue pendant 15 jours, soit du 17 juin 2021 au 1^{er} juillet 2021, inclusivement. Toute personne souhaitant s'opposer à la demande ci-haut mentionnée pourra transmettre, pendant la période précitée, des commentaires écrits motivant son opposition de la manière suivante :

- Par courriel : greffe_anjou@montreal.ca
- Par courrier :

Consultation écrite – Demande de démolition d'un immeuble
À l'attention du secrétaire d'arrondissement
Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe
7701, boul. Louis-H. La Fontaine,
Montréal (Québec) H1K 4B9

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le 1^{er} juillet 2021 pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'une adresse courriel ou un numéro de téléphone afin qu'il soit possible de la contacter facilement. L'adresse de l'immeuble concerné doit également être mentionnée.

Un enregistrement de la séance du comité sera rendu disponible sur le site Internet de l'arrondissement peu après la séance.

Fait à Montréal, le 16 juin 2021

Nataliya Horokhovska
Secrétaire d'arrondissement par intérim